LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2016**

Etaient présents : Mrs VALANCE J, COURTOIS J.C, GERARD S, DIEUDONNE S, DESCHAMPS.S, Mmes JOUSSE A, WAECHTER L, MICHEL F, LALEVEE.L, AUBERT.C.

Excusés : MAUCHAMP.P.

Absents : DEMANGE.D., PHILIPPE.C., DEMANGEON.J.

Secrétaire de séance : MICHEL.F.

**Programme de travaux 2017 en forêt communale.**

Le Conseil Municipal décide de prendre l’O.N.F. en ATDO (Aide Technique au Donneur d’Ordre), pour réaliser les travaux suivants :

**Travaux Sylvicoles :**

* Dégagement manuel des régénérations naturelles parcelles 31et 32.
* Travaux préalables à la régénération : relevé de couvert parcelle 32.
* Nettoiement de jeune peuplement parcelle 31.
* Travaux préalables à la régénération : travail du sol superficiel ou décapage parcelle 32.
* Travaux préalables à la régénération : crochetage au cultivateur à dents parcelle 32.

Montant estimé : 15 760 € H.T.

**Travaux de maintenance**

* Entretien du parcellaire : mise en peinture parcelles 23, 24, 46, 47, 49, 52,53 et 56.

Montant estimé : 1 150 € H.T.

**Délivrance pour la commune de bois feuillus.**

Le Conseil Municipal demande à l’Office National des Forêts que les feuillus soient délivrés à la commune dans les parcelles

15t-33-32-7-14-20.

**Vente sur pied des feuillus en cession pour les habitants.**

Des lots de bois de feuillus seront mis en vente en cession pour les habitants de la commune dans les parcelles 15t-33-32-7-14-20 au prix de 12 € H.T le stère, 14.40 € T.T.C.

**Approbation d’un Agenda d’accessibilité programmée (Ad’ap).**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’agenda d’accessibilité programmé portant sur les ERP suivants :

Bureau de poste, Eglise et Mairie-Ecole comme suit :

* Bureau de poste : Année 1- 2017 : Estimation financière T.T.C. : 19 000,00 €
* Eglise : Année 2- 2018 : Estimation financière T.T.C. : 3 000,00 €
* Mairie/Ecole : Année 3- 2019 : Estimation financière T.T.C. : 94 000,00 €

**Demandes d’adhésions au Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif (SDANC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au SDANC de la Commune de URVILLE et la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : 30 communes dont une majorité (24) était déjà adhérente au SDANC.

**Demandes d’adhésions au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale (SMIC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale dans le Département des Vosges des communes de AUZAINVILLERS, MARTIGNY LES GERBONVAUX et le Syndicat des Eaux de l’ORMONT.

**Subvention Association Départementale de la Prévention Routière des Vosges.**

Une subvention d’un montant de 100 € est attribuée à l’Association Départementale de la Prévention Routière des Vosges.

**Informations :**

Cérémonie des vœux : Samedi 14 janvier 2017 à 18h30 salle des fêtes de la Chapelle-dt-Bruyères.

Fermeture de la mairie du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus.

Permanence le 31 décembre de 10 h à 12 h pour les inscriptions sur les listes électorales.

Fermeture de l’agence postale du 24 décembre 2016 au 2 janvier 2017.

============================================================================================

Vu pour être affiché le 20 décembre 2016, conformément aux prescriptions de l’article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 20 décembre 2016.

Le Maire,

============================================================================================